

Actualisation des opérations du HCR en Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et région des Grands Lacs

A. Analyse de la situation

L’Afrique de l’Est, la Corne de l’Afrique et la région des Grands Lacs abrite actuellement 4,6 millions de réfugiés et de demandeurs d’asile, dont la majorité viennent du Soudan du Sud (2,25 millions), de la République démocratique du Congo (708 000) et de la Somalie (522 000). L’Ouganda continue à accueillir la plus importante population de réfugiés en Afrique (1,43 million), suivi par le Soudan (1,07 million), l’Éthiopie (769 000) et le Kenya (496 000). La région compte également 8,1 millions de déplacés internes, notamment en Somalie (2,65 millions), au Soudan (1,89 million), en Éthiopie (1,74 million), au Soudan du Sud (1,47 million) et au Burundi (137 000).

Entre janvier et juillet 2020, près de 71 000 personnes ont été déplacées, la majorité cherchant asile en Ouganda (28 000), au Soudan (23 000) et en Éthiopie (10 000). Toutefois, l’apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) en mars 2020 a provoqué une diminution du nombre d’arrivées : un peu plus de 60 000 des 71 000 nouvelles arrivées ont été enregistrées entre janvier et mars, et 11 000 seulement entre avril et juillet. Les principaux pays d’origine sont le Soudan du Sud (22 000), la République démocratique du Congo (18 000), l’Érythrée (10 000) et la République centrafricaine (9 000).

Quelque 76 000 réfugiés ont regagné leur pays d’origine entre janvier et juillet, dont plus de 10 000 retours facilités par le HCR vers le Burundi, principalement depuis la République-Unie de Tanzanie, et 65 000 organisés par les réfugiés eux-mêmes au Soudan du Sud. Quelque 600 retours spontanés et facilités ont été enregistrés en Somalie à partir du Kenya, du Yémen et d’autres pays de la Corne de l’Afrique.

Impact de la COVID-19

Alors que l’accès à l’asile a été entravé par la fermeture des frontières, plusieurs pays ont temporairement rouvert leurs frontières et/ou mis en place des mesures spéciales pour les demandeurs d’asile. Les mouvements se sont aussi poursuivis par des points de passage non officiels de la frontière.

La disponibilité limitée de fournitures médicales et d’équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel de santé et le manque de dispositifs de dépistage adéquats sont restés problématiques dans la plupart des opérations, de même que les retards dans la livraison des médicaments et des équipements à cause des perturbations des systèmes d’approvisionnement. Les mesures de prévention de la COVID-19 ont aussi accru la pression sur l’approvisionnement en eau déjà limité dans les camps et les zones d’installation.

Les restrictions de mouvement ont eu un impact sur la réponse à la violence sexuelle et de genre (SGBV). Les signalements d’actes de SGBV ont été limités par l’impossibilité pour les survivants d’avoir accès aux prestataires de services. Les mesures de confinement strictes dans la région ont aussi provoqué la séparation de familles. La plupart des pays ont fermé leurs écoles, laissant environ 1,1 million d’élèves réfugiés privés d’enseignement.

La COVID-19 a eu de lourdes conséquences économiques sur les réfugiés et les déplacés internes de la région, en particulier dans les zones urbaines. Les pertes d’emploi et les fermetures d’entreprises ont laissé de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR contraintes de se battre pour payer leur loyer, leur nourriture et autres articles de

première nécessité. Par conséquent, le HCR a reçu un nombre croissant de demandes d’assistance financière, y compris par des réfugiés qui auparavant étaient autonomes et qui demandaient à être transférés dans un camp.

Actualisations de la situation

La population réfugiée du Soudan du Sud reste la plus importante de la région, de nombreux réfugiés vivant dans des conditions extrêmement précaires, aggravées par la COVID-19. Malgré la fermeture des frontières, les confinements et les restrictions de mouvement, un flux continu de nouveaux réfugiés sud-soudanais, originaires de régions où les combats et l’insécurité ont flambé, ont continué d’arriver en Éthiopie et au Soudan. Certaines personnes relevant de la compétence du HCR ont traversé et retraversé des frontières à cause d’une diminution de l’assistance dans les pays d’asile et d’une absence d’aide à la réintégration dans les régions de retour. En 2020, y compris pendant la pandémie, le Soudan du Sud a aussi reçu plus de 1 700 réfugiés originaires de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan.

Malgré des progrès dans certaines régions, les conditions de sécurité en Somalie sont restées imprévisibles d’une manière générale et des déplacements importants ont continué d’être enregistrés à l’intérieur du pays et au-delà des frontières. Les élections présidentielles et législatives ont été reportées jusqu’en août 2021, à cause des problèmes liés aux divergences politiques, aux questions de sécurité et aux financements insuffisants. En plus du conflit en cours et de la pandémie de COVID-19, la Somalie a dû lutter contre les inondations provoquées par les pluies saisonnières et par la pire infestation de sauterelles du désert depuis 25 ans. Les inondations ont déplacé plus d’un million de Somaliens.

Les nouveaux déplacements internes et mouvements de réfugiés depuis le Burundi sont restés de faible ampleur malgré des tensions accrues pendant la période électorale de mai 2020. L’apport d’une assistance et de services aux réfugiés burundais a été limité dans toute la région à cause d’un manque de ressources. Par exemple, en raison des pénuries chroniques de vivres et des restrictions pesant sur les moyens d’existence, 25 % de la population réfugiée en République-Unie de Tanzanie est exposé à un risque de malnutrition sévère.

Évolutions, avec d’autres populations importantes de réfugiés

Depuis la fin 2019, la résurgence du conflit dans l’est de la République démocratique du Congo s’est traduite par un nouveau déplacement et a déclenché des exodes de réfugiés, principalement vers l’Ouganda, et dans une moindre mesure vers le Burundi.

Le gouvernement transitoire du Soudan s’est fermement engagé à œuvrer à l’établissement de la paix et a fixé un programme ambitieux de réformes économiques, qui contribuera peut-être à trouver des solutions pour les populations déplacées, dont 2 millions de déplacés internes et 700 000 réfugiés soudanais dans la région.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Pacte mondial sur les réfugiés et Forum mondial sur les réfugiés

Le segment de haut niveau sur l’apatridie qui s’est tenu lors de la 70^e session du Comité exécutif en octobre 2019 et le Forum mondial sur les réfugiés organisé en décembre 2019 ont abouti à 514 engagements potentiellement pertinents pour les pays de la région. Malgré les problèmes posés par la COVID-19, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du suivi, avec notamment l’élaboration de plans d’action nationaux au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Soudan, et l’établissement d’une feuille de route en Somalie.

Au niveau régional, le HCR travaille avec l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les membres du groupe restreint du processus de Nairobi à l’activation de la plateforme d’appui de l’IGAD. Lancée lors du Forum mondial sur les réfugiés, cette plateforme vise à mobiliser un appui politique, technique et financier pour les engagements, afin de répondre aux besoins dans les domaines de l’éducation, de la santé et des moyens d’existence dans les zones qui accueillent des réfugiés, dans la région couverte par l’IGAD.

La collaboration avec la Société financière internationale (SFI) en vue de promouvoir l’engagement du secteur privé dans les régions qui accueillent des réfugiés se poursuit dans plusieurs pays, y compris en Éthiopie et au Soudan, ainsi qu’au Kenya, où le projet phare de cinq ans de la SFI, le *Kakuma-Kalobeyei Challenge Fund*, d’un montant de 25 millions de dollars E.-U., a été lancé virtuellement en juin.

Solutions durables

Rapatriement volontaire

À cause de la COVID-19, les retours facilités de réfugiés ont été suspendus dans la plupart des pays. Ceux depuis la République-Unie de Tanzanie vers le Burundi ont repris en juillet 2020 après une interruption pendant la période électorale. Les retours assistés de Burundais depuis le Rwanda ont débuté en août 2020 à la suite de demandes de réfugiés qui souhaitent une aide au retour. Le HCR n’encourage pas les retours au Burundi mais facilite ceux des réfugiés qui ont décidé de rentrer en connaissance de cause. L’Organisation a continué à identifier et à suivre les régions dans lesquelles des améliorations internes pourraient créer des conditions propices à des retours.

Le HCR n’encourage pas ou ne facilite pas le rapatriement volontaire vers le Soudan du Sud à cause de l’insécurité qui y règne mais continue à suivre les conditions de retour aux points de passage de la frontière et dans les zones de retour où les projets reposant sur la communauté contribuent à la consolidation de la paix.

Le HCR a facilité le retour de certains réfugiés soudanais depuis le Tchad, et de réfugiés somaliens depuis le Kenya vers la Somalie, où l’Organisation a également enregistré plusieurs centaines de retours spontanés à partir du Yémen depuis le début de l’année 2020.

Réinstallation et voies d’admission complémentaires

La sélection en vue de la réinstallation et le traitement de la réinstallation se sont poursuivis, à un rythme toutefois réduit. Le mécanisme de transit d’urgence au Rwanda a beaucoup pâti de la pandémie. Plusieurs opérations de pays ont introduit des modalités de conduite d’entretiens à distance afin d’assurer la continuité du processus de soumission des demandes de réinstallation. Les États d’accueil ont fait preuve de souplesse en prolongeant les délais de dépôt des dossiers et 41 % du quota régional de réinstallation était rempli en juillet 2020. Si les départs en vue de la réinstallation ont été suspendus pendant plusieurs mois, ils reprennent avec la levée des restrictions de mouvement.

Les besoins de réinstallation de populations de réfugiés spécifiques et les problèmes liés au traitement de la réinstallation pendant la COVID-19 en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda ont été soulignés lors des Consultations tripartites annuelles virtuelles sur la réinstallation. Une opération de recensement des possibilités et des problèmes liés à l’extension des voies d’admission complémentaires dans la région est en cours.

C. Promouvoir un environnement favorable à la protection

L’accès à l’asile, l’enregistrement, la détermination du statut de réfugié et l’octroi de documents ont été entravés par les mesures d’atténuation de la COVID-19. Les locaux et les procédures de l’Organisation ont été adaptés afin de permettre les contacts avec les personnes relevant de la compétence du HCR et un traitement des cas à distance lorsque cela était approprié. Certains services de protection ont été fournis par des dispositifs à distance, lesquels s’appuient de plus en plus sur des structures communautaires.

Le HCR n’a cessé de plaider pour la mise en place de mesures spéciales afin de permettre aux demandeurs d’asile d’être admis sur le territoire, et les réfugiés qui arrivaient ont été enregistrés en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Soudan du Sud et au Soudan.

Après une pause due aux restrictions liées à la COVID-19, les activités d’enregistrement ont repris dans tous les pays, avec des mesures de prévention. Dans les pays où la délivrance de documents avait été suspendue ou limitée, le HCR a travaillé avec les autorités afin d’assurer la reconnaissance des documents et l’accès aux services pour les réfugiés dont le titre d’asile avait expiré. Les activités de détermination du statut de réfugié menées par l’État reprennent

progressivement dans la région et le HCR a assuré certains entretiens de détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat au Burundi, ainsi que dans le cadre du mécanisme de transit d’urgence au Rwanda.

Pendant les restrictions de mouvement, les réseaux communautaires de réfugiés et de déplacés internes dans la région ont joué un rôle important dans la réponse à la COVID-19. Ils ont aidé le HCR à maintenir une proximité avec les personnes relevant de sa compétence et à leur fournir des informations précises sur les risques. Dans certaines opérations, les réseaux communautaires de réfugiés et de déplacés internes ont reçu une aide sous forme de téléphones mobiles, de forfaits de données, de radios, de chargeurs solaires et de vélos afin de soutenir leur rôle de communication vital.

Protection de l’enfant, prévention et intervention en matière de violence sexuelle et de genre, ainsi que d’exploitation et d’abus sexuels

Le HCR et ses partenaires se sont employés à renforcer les structures communautaires afin de suivre les besoins de protection des enfants et les cas de SGBV, et de fournir une assistance dans le contexte de présence réduite de personnel humanitaire. Une formation à distance, des activités de renforcement des capacités et des sessions de coaching ont été organisées, et les lignes d’assistance téléphonique ont été renforcées avec du personnel supplémentaire formé pour fournir des conseils à distance aux survivants de la SGBV et les orienter vers les services appropriés, en particulier dans les zones urbaines, où il avait été difficile de les contacter à cause des restrictions de mouvement. Les opérations de pays ont mis en place des dispositifs de placement en famille d’accueil et autres mécanismes de soutien pour les enfants temporairement séparés des personnes qui s’occupaient normalement d’eux.

Inquiets à l’idée que le risque d’exploitation et d’abus sexuels puisse augmenter dans le contexte des mesures liées à la COVID-19, le HCR et ses partenaires ont renforcé les activités de sensibilisation et ont veillé à ce que les voies de signalement d’allégations d’exploitation et d’abus soient largement diffusées.

Réponse en faveur des déplacés internes

Dans les quatre opérations majeures de réponse en faveur des déplacés internes de la région, le HCR a adapté différentes stratégies de protection et de solutions, basées sur les conditions locales et l’impact de la COVID-19. En Éthiopie, l’Initiative pour des solutions durables lancée en décembre 2019 par le gouvernement, les Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs fournit un cadre opérationnel aux communautés touchées par le déplacement interne. Le HCR copréside le groupe de travail sur les solutions durables de la région d’Oromia, tout en participant à des forums similaires dans les régions Somali et Gambela. Avec l’apparition de la COVID-19, le HCR a intensifié ses actions d’encadrement en partenariat avec les groupes sectoriels de la santé, de l’eau, hygiène et assainissement, et des abris.

En Somalie, la réponse du HCR s’est concentrée sur le suivi de la protection, la mobilisation de la communauté et l’information sur les risques, ainsi que sur la distribution de fournitures de santé et d’articles d’hygiène. Les zones d’installation ont été congestionnées lorsque c’était possible, et du matériel pour les abris ainsi que des articles ménagers ont été distribués aux personnes victimes des inondations. Depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19, le HCR et le groupe sectoriel de la protection ont instamment demandé aux autorités locales et fédérales d’instituer un moratoire sur l’expulsion des déplacés internes de leur logement, problème de protection majeur.

Au Soudan du Sud, le HCR a continué à participer à l’établissement et à l’analyse des conditions de protection afin de soutenir les retours dans des conditions de protection satisfaisantes, la consolidation de la paix, la réconciliation et la cohésion sociale. Par l’intermédiaire des groupes de travail régionaux sur les solutions, le HCR et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ont permis à 1 700 déplacés internes de rentrer volontairement dans leur région d’origine en 2020, portant à 13 400 le nombre total des retours depuis 2018.

Au Soudan, les retours de déplacés internes ont souffert des restrictions de mouvements liés à la COVID-19 et à l’insécurité régnant dans certaines régions, et le conflit au Darfour a provoqué des déplacements supplémentaires. La réponse du HCR a notamment pris la forme d’un appui à la mobilisation de la communauté, à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale ; de programmes en faveur des jeunes ; d’un suivi de la protection ; de projets de soutien communautaire ; et d’une coordination de la direction dans le secteur de la protection. En mai 2020, le HCR et l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont assuré conjointement la direction d’une nouvelle équipe spéciale chargée d’assurer la coordination plurisectorielle dans les camps de déplacés internes et d’atténuer les effets de la pandémie. Le HCR a également renforcé le suivi de la protection dans le contexte du retrait de l’Opération hybride des Nations Unies et de l’Union africaine au Darfour.

Mouvements mixtes

Avec les difficultés économiques supplémentaires auxquelles se heurtent les personnes relevant de la compétence du HCR, les tentatives de poursuivre le déplacement en empruntant des routes plus risquées à cause de la fermeture des frontières et d’autres restrictions pourraient augmenter. Des dizaines de milliers de réfugiés et de migrants qui étaient en transit lors du déclenchement de la COVID-19 sont toujours bloqués, et parfois détenus.

Apatridie

Les progrès accomplis concernant les engagements pris lors du segment de haut niveau sur l’apatridie qui s’est tenu pendant la 70^e session du Comité exécutif en octobre 2019 ont été limités lors du premier semestre 2020 car les gouvernements de la région ont privilégié leur réponse à la COVID-19. Malgré ces difficultés, le Gouvernement du Rwanda a concrétisé ses engagements à lutter contre l’apatridie, notamment en instaurant une équipe spéciale chargée de travailler à un plan d’action national et en rédigeant une législation. La République-Unie de Tanzanie a accepté de délivrer des certificats de naissance aux enfants réfugiés nés sur son territoire, conformément aux principes de l’enregistrement universel des naissances, crucial pour la prévention de l’apatridie.

Réponse à la COVID-19

Des campagnes d’information promouvant le lavage des mains et la distanciation physique ont été mises en place dans toute la région, ciblant toutes les populations des camps et des zones d’installation. L’accent sur la prévention a nécessité des efforts pour augmenter l’approvisionnement en eau et la fourniture de savon. Plus d’un million de masques ont été distribués. Le HCR continue à mettre en place des structures de santé pour l’isolement et le traitement, et fournit des équipements de protection individuelle et des nécessaires de dépistage.

Les écoles étant fermées dans la plupart des pays, diverses méthodes de téléapprentissage ont été mises en place. Toutefois, il a été difficile de toucher un grand nombre d’élèves à cause de l’insuffisance des infrastructures de technologies de l’information et de la communication et de la connectivité limitée disponible pour l’apprentissage en ligne. Le manque d’accès à une télévision et à une radio pour les leçons diffusées sur ces supports a aussi été un obstacle pour certains réfugiés et déplacés internes.

Pour atténuer l’impact économique de la pandémie sur les réfugiés dans les zones urbaines, les interventions en espèces ont été intensifiées dans toute la région, 180 000 personnes recevant une assistance en espèces spécifique dans le contexte de la COVID-19. Le HCR réfléchit avec les gouvernements d’accueil et les donateurs à la manière dont les réfugiés peuvent être inclus dans de nouveaux programmes de couverture sociale d’urgence ou intégrés à des programmes existants.

D. Gestion des risques

L’engagement permanent de l’équipe de gestion des risques auprès des opérations de pays et dans les réunions régionales trimestrielles a permis d’assurer un dialogue et un soutien continus pour identifier et atténuer les risques potentiels liés à la COVID-19, notamment ceux

relatifs aux conséquences de la pandémie sur les personnes relevant de la compétence du HCR, au devoir de diligence du personnel, à la continuité des activités et à la réponse opérationnelle.

Des sessions de formation en ligne sur la gestion des risques et les contrôles internes ont été facilités pour plusieurs opérations de pays, notamment en Érythrée et au Soudan du Sud, et d’autres sont prévues pour le Burundi et Djibouti. En outre, le bureau régional aide les opérations de pays du Soudan du Sud et de Somalie à élaborer des stratégies et des plans d’action en matière de prévention de la fraude.

E. Information financière

Fin août 2020, le budget de 2020 pour les besoins globaux de la région, qui s’élevaient à 1,902 milliard de dollars E.-U., n’était financé qu’à 37 %. L’impact de la COVID-19 sur les populations déplacées et les communautés d’accueil, allié aux inondations et aux sécheresses, a créé des besoins de financement supplémentaires. Dans une région qui accueille le plus grand nombre de réfugiés du continent africain et où plus de 80 % des réfugiés continuent de vivre dans des camps et des zones d’installation, il faudra un appui plus important pour fournir une assistance et des services répondant aux normes, tout en investissant en amont dans l’inclusion et les solutions.
